

# Dernières versions proposées des certains articles des Tarifs d'électricité

## Extrait B-0139

### 4.80 Crédit

TARIFS D'ÉLECTRICITÉ EN VIGUEUR LE 14 SEPTEMBRE 2020	VERSION MODIFIÉE	JUSTIFICATION DES MODIFICATIONS
S'il n'y a aucune réduction de puissance pour un abonnement donné pendant les événements visés par 2 avis d'événement de GDP ou plus, Hydro-Québec se réserve le droit de ne pas verser de montant au participant pour cet abonnement.	S'il n'y a aucune réduction de puissance <del>constatée pour un abonnement donné pendant les événements visés par 2 avis d'événement de GDP</del> <u>pointe critique ou plus au cours d'un même hiver alors que l'abonnement du client est actif</u> , Hydro-Québec se réserve le droit de ne pas verser de <u>crédit montant au participant client pour cet abonnement</u> . <del>Cette modalité ne s'applique toutefois pas à un client dont l'abonnement a été fermé au cours d'un même hiver et pour lequel les événements de pointe critique survenus entre la fermeture de cet abonnement et la fin de la période d'hiver sont exclus du calcul du crédit.</del>	<u>Référence et explications : pièce HQD-7, document 1.1 (B-0102) réponse à la question 6.1.</u>  <u>Révision du libellé afin de clarifier la portée de cette modalité. Tel que rédigé, ce libellé pouvait laisser entendre que les événements de pointe critique survenant après que l'abonnement du client soit fermé n'auraient pas été inclus dans le calcul du crédit à verser.</u>

## Extrait B-0130

### 4.81 Annulation

	<u>4.81 Annulation</u> <u>Si le client veut cesser de bénéficier de la présente option, il doit en aviser Hydro-Québec en appelant les Services à la clientèle.</u>	
	<u>L'option cesse de s'appliquer le lendemain du jour où Hydro-Québec est avisée et aucun crédit ne lui est alors versé.</u>	<u>Référence et explications : pièce HQD-7, document 1 (B-0098) réponse à la question 4.1.</u>

## Illustrations de l'application des articles 4.80 et 4.81 proposés

### Clients atypiques – station de ski

#### Exemple 1 : station de ski qui ferme son abonnement le 30 janvier 2019

Événement de pointe critique <sup>1</sup>	Puissance de référence (kW)	Puissance réelle (kW)	Réduction de puissance (kW)
2019-01-14 (am)	550	0	550
2019-01-17(am)	550	560	0
2019-01-21 (am)	550	0	550
2019-01-21 (pm)	550	0	550
2019-01-22 (am)	550	0	550
2019-01-31 (am)	550	0	550
2019-01-31 (pm)	---	---	0
2019-02-01 (am)	---	---	0
2019-02-12 (am)	---	---	0
2019-02-19 (am)	---	---	0
2019-02-27 (am)	---	---	0

1 : Tiré du tableau R-3.2-A, pièce [B-0104](#), p. 17, soit les événements de l'hiver 2018-2019.

#### Exemple 2 : Client mettant fin à son adhésion à l'Option le 2 février 2019.

Événement de pointe critique <sup>1</sup>	Puissance de référence (kW)	Puissance réelle (kW)	Réduction de puissance (kW)
2019-01-14 (am)	550	560	0
2019-01-17(am)	550	300	250
2019-01-21 (am)	550	550	0
2019-01-21 (pm)	550	200	350
2019-01-22 (am)	550	400	150
2019-01-31 (am)	550	200	350
2019-01-31 (pm)	550	300	250
2019-02-01 (am)	550	555	0
2019-02-12 (am)	550	560	NA
2019-02-19 (am)	550	565	NA
2019-02-27 (am)	550	550	NA

1 : Tiré du tableau R-3.2-A, pièce [B-0104](#), p. 17, soit les événements de l'hiver 2018-2019.